

CHAMPIONNAT DE FRANCE SLALOM

AVIS DE COURSE

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE VOILE EXTREME GLISSE - SLALOM

Du 27 octobre au 1^{er} novembre 2024

Lieu : Base Nautique La Licorne - DUNKERQUE

Grade 3

Autorité Organisatrice (AO) : LIGUE HAUTS DE France

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1 REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, incluant l'annexe B pour les windsurfs.
- 1.2. Les règlements fédéraux.
- 1.3. les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones en annexe
- 1.4. Le règlement du Prix des Ligues.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront disponibles en version électronique sur le site officiel du championnat.

3 COMMUNICATION

- 3.1. Le tableau officiel d'information en ligne est consultable sur le site officiel du championnat.
- 3.2. [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. SELECTION et ADMISSIBILITE

- 4.1. La régata est ouverte aux séries RRD 120 et F42 aux coureurs sélectionnés par les ligues.

4.2. Sélection : Chaque ligue proposera une liste de coureurs sélectionnés au championnat de France qui tiendra compte du nombre de place attribuées par séries par la FFVoile et du règlement de sélection qu'elle aura publié sur son site. La FFVoile publiera les listes des coureurs définitivement sélectionnés sur son site avant le 30 septembre 2024.

4.3. Admissibilité :

- (i) Tout concurrent licencié FFVoile de nationalité française ou étrangère pourra participer aux Championnats de France de Voile Espoirs à condition qu'il soit sélectionné par sa Ligue et que la FFVoile ait validé sa sélection.
- (ii) Tout concurrent mineur devra être accompagné par un adulte présent sur le site pendant toute la durée de l'épreuve. Cet adulte aura pour ce mineur accepté par écrit l'exercice de l'autorité parentale pendant toute la durée du CFEED 2023.
- (iii) Un adulte ne pourra accepter la responsabilité de plus de douze concurrents mineurs.
- (iii) La FFVoile pourra inviter des délégations étrangères dans le cadre des relations internationales. Ces délégations ne concourront pas les titres de Champion-ne de France.

4.4 Catégories d'âges : L'âge de référence est celui du concurrent au 31 décembre de l'année civile en cours

Classe ou série	Age	Classe ou série	Age
RRD 120 Minimes Fille	12 à 14	RRD 120 Espoirs Fille	15 à 16
RRD 120 Minimes Garçon	12 à 14	Espoirs Fille F 42	17 à 20
RRD 120 Espoirs Garçon	14 à 16	Espoirs Garçon F 42	15 à 20

Conformément aux documents : Championnats de France Minimes et Espoirs ci-dessous
https://evenements.ffvoile.fr/media/k5ijlji/rglmt_cfi_a-partir-de-2023-vf.pdf

5. PRE-INSCRIPTION

5.1. Inscription en ligne :

L'inscription et le paiement des frais d'inscription au Championnat de France seront effectués en ligne.

<https://nautismeplaisancehautsdefrance.fr/home?universe=2>

- (i) Le dispositif d'inscription en ligne sera disponible sur le site du championnat au plus tard le 01 Octobre 2024.
- (ii) Le dispositif d'inscription en ligne sera clôturé le 25 octobre à 23h59.
- (iii) L'accusé de réception du paiement en ligne tiendra lieu auprès de l'AO de justificatif de pré-inscription avant contrôles des pièces demandées.
- (iv) Vous devez impérativement fournir à l'organisateur lors de votre inscription en ligne les renseignements et documents suivants :
 - La fiche de confirmation d'inscription dûment complétée et signée,
 - L'autorisation parentale signée,
 - L'identité et l'engagement de la personne responsable durant le Championnat,
 - La copie licence Club FFVoile mention « compétition » valide,
 - Ou copie de la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » valide accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur,
 - Copie de l'autorisation de port de publicité et certificat de jauge, si nécessaire.

Si certains documents sont manquants, vous serez convoqués physiquement par l'organisateur en début de championnat pour confirmer votre inscription.

5.2. Pré-inscription par courrier : Les concurrents ne pouvant pas utiliser le service décrit à l'AC 5.1, devront exceptionnellement à partir du 03 octobre au matin télécharger sur le site du championnat le bulletin de pré-inscription et l'adresser par courrier à :

Ligue de Voile des Hauts de France – Mr Fasquelle Arnaud

538 av Loubet, 59240 Dunkerque

Accompagné d'un titre de paiement correspondant au montant des droits d'inscription, établi à l'ordre de : **CFEEG
2024 – Ligue Hauts de France**

6. DROITS D'INSCRIPTION

6.1. Les droits d'inscription requis sont les suivants :

Classe	Montant jusqu'au 15 / 10 minuits	Montant à partir du 16 / 10
RRD 120 et F42	100 €	140 €

6.2. Remboursement

En cas de désistement, les concurrents ne seront remboursés qu'en cas de force majeure, après décision de l'AO, déduction faite des frais de gestion de dossier de 5€.

7. PUBLICITE

7.1. [DP] [NP] Les windsurfs doivent arborer la publicité choisie et fournie par l'AO.

La pose ainsi que l'entretien de cette publicité sont de la responsabilité de l'équipage, qui devra si nécessaire la remplacer.

7.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

8. PROGRAMME

8.1. Confirmation d'inscription :

La confirmation des inscriptions sera faite par l'organisateur le dimanche 27 octobre sur le site du championnat à la Base Nautique de la Licorne de 14h à 18h et le lundi 28 octobre de 8h00 à 10h00.

Seuls les coureurs dont les dossiers ne seront pas complets, seront convoqués par l'organisateur afin de fournir les documents manquants pour confirmer leurs inscriptions. Dans ce cas, ils devront être accompagnés d'un parent ou d'un adulte ayant la responsabilité parentale de ce coureur.

Pendant la confirmation des inscriptions, les accompagnateurs présents pendant l'épreuve pourront s'inscrire au bureau des accréditations, si cela n'a pas été fait en amont.

8.2 Jours de course :

Date	Horaires
27/10	Confirmation des inscriptions sur le site du championnat de France à Dunkerque de 14h à 18h
28/10	Confirmation des inscriptions sur le site du championnat de France de 8h à 10h. 11h30 Briefing entraîneurs 12h00 Briefing coureurs 14h00 1 ^{er} signal d'avertissement 18h00 Cérémonie d'ouverture
29/10 au 31/10	10h Briefing coureurs 11h00 1 ^{er} signal d'avertissement
01/11	10h Briefing coureurs 11h 1 ^{er} signal d'avertissement Palmarès vers 18h00

8.3. Le dernier jour de la régates, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 17h00.

9. MARQUAGE ET JAUGE [DP]

Les opérations préalables de jauge se feront sous un format déclaratif, les concurrents devront avant le lundi 27 octobre 11h00, le questionnaire de Jauge est accessible en cliquant sur le lien suivant : <https://forms.gle/Feo8ydap8SUDp7qo9>. Ce questionnaire est également en ligne sur le site internet du championnat.

Les RRD 120 et F 42 et leurs équipements pourront être contrôlés durant le championnat.

10. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront précisés dans les IC et pourront être annoncés au briefing coureur. Chaque jour, les séries pourront changer de zone de course. Les zones de courses seront précisées tous les jours au briefing coureur.

11. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

12. FORMAT ET CLASSEMENT

12.1 Pour valider le championnat, chaque flotte devra avoir réalisé 1 tableau pour les séries qui courent en Heat, 1 course pour les séries qui courent en flotte ou groupe.

Pour l'établissement des poules, le Classement National Individuel de Pratique arrêté au 25 octobre 2024 sera utilisé comme clef de répartition.

Les formats de course seront :

- Soit un tableau de heats avec une phase de qualification et une phase finale,
- Soit en flotte ou groupes de qualification,

Le choix du format sera précisé dans les IC et pourra être modifié par avenant aux IC.

12.2 Courses retirées pour l'ensemble des séries Windsurf :

a. Si moins de 3 courses sont validées, le classement général sera le total des courses.

b. Si 3 à 4 courses sont validées, le classement général sera le total des courses moins la plus mauvaise.

c. Si 5 à 7 courses sont validées, le classement général sera le total des courses moins les deux plus mauvaises.

d. Si 8 courses ou plus sont validées, le classement général sera le total des courses moins les trois plus mauvaises.

12.3 Egalité dans les séries : Application de la RCV B8 (articles A8.1, A8.2 et A8.3) pour les windsurfs.

13. PROTECTION DES DONNÉES

13.1. **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

13.2. **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

14. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre

du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

15 BATEAUX ACCOMPAGNEURS

15.1 [DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par *<description>*.

15.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

16 LIEU

16.1 L'Annexe « plan du site » fournit le plan du lieu de l'épreuve.

16.2 L'Annexe Zone de course indique l'emplacement des zones de course.

17. PRIX

17.1 Les titres seront décernés sous réserve du minima d'inscrits(es) défini dans le tableau ci-dessous

La liste des titres attribués sera affichée aux panneaux officiels à la clôture des inscriptions et avant la publication des premiers résultats

Titres	Minima	Titres	Minima
RRD 120 Minimes Fille	10	RRD 120 Espoirs Fille	10
RRD 120 Minimes Garçon	15	Espoirs F 42 Fille	10
Espoirs Garçon	15	Espoirs F42 Garçon	15

17.2 Si les minima ne sont pas atteints, l'épreuve Filles et/ou Garçons sera automatiquement requalifiée en Critérium National de Grade 4 sans délivrance de titre.

17.3. Pour les 2 titres du Championnat de France Espoirs Extrême Glisse en Fire Race 120 Espoirs Filles 15/16 ans et F42 17/20 ans, si les minima de 10 ne sont pas atteints pour l'un ou les deux titres, un seul titre Espoirs Filles 15/20 sera couru si le minima de 10 est atteint. Si le minima n'est pas atteint, l'épreuve Filles sera automatiquement requalifiée en Critérium National de Grade 4 sans délivrance de titre.

17.4. Les différents titres ne pourront pas être décernés aux concurrent(e)s de ou des délégations étrangères invité(e)s par la fédération sur ce championnat. Toutefois, si un(e) concurrent(e) étranger(ère) était classé(e) dans les trois premier(e)s des différents classements généraux de l'épreuve, un podium spécifique à ces classements sera organisé. Les podiums officiels des différents titres de champions(nes) de France Espoirs Glisse seront décernés après avoir retiré des classements les concurrent(e)s étranger(e)s sans recalcul des points.

17.5. Les trois premiers équipages de chaque catégorie validée recevront respectivement les médailles d'Or, d'Argent et de Bronze.

o18. ACCES AU SITE

- 18.1.** Le site du Championnat de France Espoir Extrême Glisse Slalom sera accessible aux concurrents et aux accompagnateurs à partir du vendredi 25 octobre à 09H00.
- 18.2.** Le samedi 2 novembre à 12H00, l'ensemble des concurrents et accompagnateurs devra avoir quitté le site.
- 18.3.** Les camping-cars ne seront pas autorisés sur le site du championnat.

19. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Sélections et Organisation FFVoile

FEDERATION FRANCAISE DE VOILE

17 rue Henri Bocquillon – 75015 – PARIS

Internet : www.ffvoile.fr

Voile Légère :

Tél. : 01 40 60 37 01

E-mail : lise-marie.perret@ffvoile.fr

Organisation julien.magurno@ffvoile.fr

Organisation Technique :

Ligue de Voile des Hauts de France

367 rue Jules Guesdes, Maison Régionale des Sports, 59650 Villeneuve d'Ascq

Tél. : 06 03 79 84 75

E-mail : timotheewatier@gmail.com

Site Web: <http://lvhdf.fr/actualites>



Annexe plan du site



ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2021-2024 translated for non-francophone competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25.1** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(* FFVoile Prescription to **RRS 64.4** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(* FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee.

A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(* FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to **RRS 76.1** (*Exclusion of boats or competitors*):

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(* FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(* FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to **RRS 88.2** (*Changes to prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(* FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: <http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf>